



CHARTE DE BIENTRAITANCE DES AÎNÉS

Le conseil municipal de Compton, en collaboration avec le Comité Familles et Aînés de Compton, a adopté lors de sa séance ordinaire du conseil du 9 mai 2016, la **Charte de bientraitance des aînés** proposée par la Concertation estrienne contre la maltraitance des personnes âgées et de la Table de concertation des aînés.

Cette charte s'adresse particulièrement aux personnes, organismes, qui oeuvrent auprès des personnes âgées ou qui les côtoient. Elles doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bientraitance. Elle propose les principes suivants pour inspirer leurs actions :

- S'efforcer d'offrir un environnement exempt de maltraitance;
- Accueillir les personnes âgées de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité;
- Communiquer avec les personnes âgées de façon respectueuse en adaptant notre message et en vérifiant la compréhension;
- Favoriser l'expression par les personnes âgées de leurs besoins et de leurs souhaits;
- Les impliquer dans la planification et le suivi des interventions qui les concernent;
- Être à l'écoute de leurs besoins évolutifs et être ouverts à réajuster nos pratiques;
- Soutenir les personnes âgées maltraitées dans leurs démarches par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir;
- Travailler en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance;
- Convenir d'inclure les notions de prévention, de repérage et d'intervention pour contrer la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation.